

2022/05/12/11

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

**Date de convocation :**  
**21/11/2022**

**Convocation affichée le :**  
**21/11/2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 23**

**Procuration (s) : 4**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 14.12.22.....

Certifié exécutoire le .....

Publié ou notifié le 14.12.22

A GOURIN, le 14.12.22

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren.

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à Marie-Laure POUPON, BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**11- MODIFICATION DE L'ANNEXE N°1 DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'adhésion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, il est nécessaire de modifier l'annexe n°1 des statuts du syndicat départemental d'Énergies notamment par l'actualisation de la liste des membres.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet l'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Il conviendra donc que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

VU le dossier relatif à la modification de l'annexe N°1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,

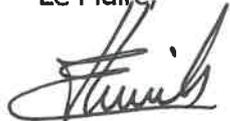
**APPROUVE** la modification de l'annexe n°1 ci-joint des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 5 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.